

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210127-D_27_01_21_02-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2021

Affichage : 02/02/2021

Délibération n°27-01-2021-002

7.4 Interventions économiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 27 janvier 2021*

Date de convocation	21 janvier 2021
Date d'affichage	21 janvier 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	48
Votants	52 (dont 4 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 janvier à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRÉ (représentant Mme Liliane DENIS), M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de M. Guy CHEVAUCHER), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Liliane DENIS (représentée par M. Bruno CEPRÉ), M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : VALIDATION DE L'ÉVOLUTION
DU FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE CONTRIBUTION
FINANCIÈRE**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n°130/2020 en date du 28 avril 2020 autorisant le Président à signer la convention de financement relative au Fonds territorial Résilience avec la Région des Pays de la Loire,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes a conclu le 28 avril 2020 avec la Région Pays de la Loire une convention de financement dénommé Fonds Territorial Résilience, destiné à apporter un soutien financier aux acteurs économiques de son territoire compte-tenu de la crise sanitaire.

EST INFORME que la Région Pays de la Loire a souhaité faire évoluer les modalités du dispositif :

- Possibilité de déposer un dossier de demande de soutien jusqu'au 30 septembre 2021 (initialement le 31 décembre 2020),
- Elargissement de la cible des bénéficiaires potentiels aux entreprises comptant jusqu'à 50 salariés et présentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 M€,
- Pour les entreprises avec un chiffre d'affaires annuel compris entre 1 et 10 M€, soutien de 20 000 €.

PREND ACTE que ces évolutions ont été formalisées dans le nouveau règlement d'intervention validé par la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire le 13 novembre dernier.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant à la convention de financement Fonds Territorial Résilience actant ces modifications,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 27 janvier 2021
Pour extrait conforme
Le 28 janvier 2021

Le Président

M. Didier REVEAU